



## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de l'article 13 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés public est délégué de service public l'université Oran 1 Ahmed ben Bella, informé l'ensemble des soumissionnaires ayant participé aux différents consultations lancées dans le cadre du budget de fonctionnement de l'exercice 2020, dont ci joint la liste des soumissionnaires retenus :

Consultation Nationale : N°03/SDAF/IT/U.O.1/2021

Acquisitions et fournitures au profit de l'Institut de Traduction, Université Oran1

Lot 1 : acquisition du matériel et fournitures pour la formation post-graduée

soumissionnaires retenue	Numéro d'identification fiscal NIF	Montant en DA/TTC	Note de l'offre technique	observation
SARL MAGHREB CIRUIT IMPRIMES « MCI »	099931010305415	3 070 557,00	30	Entreprise retenue au motif qu'elle a proposé l'offre la mieux disant (technico-financière) parmi celles pré-qualifiées techniquement conformément aux dispositions du cahier des charges

Lot 2 : acquisition du matériel informatique au profit de l'administration

SARL MAGHREB CIRUIT IMPRIMES « MCI »	099931010305415	237 048,00	30	Entreprise retenue au motif qu'elle a proposé l'offre la mieux disant (technico-financière) parmi celles pré-qualifiées techniquement conformément aux dispositions du cahier des charges
---	-----------------	------------	----	---

Lot 3 : acquisition du matériel pédagogique

SARL MAGHREB CIRUIT IMPRIMES « MCI »	099931010305415	262 990,00	30	Entreprise retenue au motif qu'elle a proposé l'offre la mieux disant (technico-financière) parmi celles pré-qualifiées techniquement conformément aux dispositions du cahier des charges
---	-----------------	------------	----	---

Lot 4 : acquisition du mobilier pédagogique

/	/	/	/	Consultation infructueuse
---	---	---	---	---------------------------

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de le secrétariat de l'ouverture et de l'évaluation des offres du budget de fonctionnement, sous direction de l'administration et des finances, institut de Traduction sur le site du campus Blegaid de l'université Oran 1 Ahmed ben Bella , dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la fichage de l'avis d'attribution, conformément à l'article 82, alinéas 1,2,3 et 4 et à l'article 182 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.